



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 8 juillet 2013 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent. Le conseiller Martin Claveau est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de la séance d'ajournement du 10 juin 2013

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts budgétaires
7. Appropriation du surplus non affecté
8. Emprunt au fonds de roulement
9. Adoption d'un règlement d'emprunt concernant des travaux d'aqueduc et d'égout, route 132 Ouest
10. Adoption d'un règlement d'emprunt concernant la réfection de la Promenade de l'Anse-aux-Coques

ADMINISTRATION

11. Vente de différents lots - route 132 Est
12. Adoption du tableau de bord de développement rural durable de la municipalité de Sainte-Luce
13. Adoption du règlement R-2013-183
14. Vente du 31, rue St-Alphonse
15. Demande d'appui par résolution pour utilisation des chemins publics
16. Demande d'autorisation pour la tenue d'un pont payant
17. Traçage de lignes (soumissions)
18. Résolution pour le MDDEFP (route 132 Ouest)
19. Résolution pour le MDDEFP (ruisseau de la Tannerie)
20. Vente d'une partie du lot 3 464 669
21. Soumissions égout domestique – rue St-Viateur

DIVERS

22. Correspondance
23. Affaires nouvelles
 - 23.1 Demande pour un panneau stop
 - 23.2 Décision de l'autorité des marchés financiers concernant Dessau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 23.3 3^e route signalisée dans le Bas-St-Laurent
- 24. Période de questions
- 25. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-07-227

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de la séance d'ajournement du 10 juin 2013

2013-07-228

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire 3 juin 2013 et de la séance d'ajournement du 10 juin 2013 soient et sont adoptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, au fonds de règlement et au fonds de roulement

2013-07-229

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 2003 à 2006, 2008 à 2011, 2013 à 2094 et 2096 à 2113, au montant de 383 189,89 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques numéros 1868, 2095 et 2012 ont été annulés. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 43 042,11 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

2013-07-230

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 253 à 266 et le chèque numéro 268, au montant de 62 766,03 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que le chèque numéro 218 a été annulé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de roulement

2013-07-231

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 122, au montant de 11 000 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2013-07-232

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 27 juin 2013.

6. Transferts budgétaires

2013-07-233

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2013-40 à 2013-61 inclusivement, au montant de 29 192 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2013-40	352\$	01 21111 000	02 19003 459
2013-41	26\$	01 21111 000	02 22000 522
2013-42	100\$	03 41000 002	02 22000 999
2013-43	126\$	01 21111 000	02 32000 522
2013-44	864\$	02 32001 681	02 32000 681
2013-45	93\$	01 21111 000	02 41100 321
2013-46	6 547\$	03 41000 002	02 41200 411
2013-47	500\$	03 41000 002	02 41200 996
2013-48	6 546\$	03 41000 002	02 41201 411
2013-49	500\$	03 41000 002	02 41201 996
2013-50	2 000\$	01 21111 000	02 41300 521
2013-51	4 181\$	03 41000 002	02 41401 521



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-52	252\$	01 21111 000	02 45220 446
2013-53	249\$	02 32000 141	02 46000 141
2013-54	74\$	02 32000 200	02 46000 200
2013-55	1 305\$	01 21111 000	02 52000 970
2013-56	165\$	01 21111 000	02 70110 414
2013-57	27\$	01 21111 000	02 70110 494
2013-58	3 514\$	01 27902 001	02 70121 522
2013-59	540\$	01 38171 000	02 70195 447
2013-60	241\$	03 41000 002	02 70220 451
2013-61	990\$	03 41000 002	02 19000 459
TOTAL	29 192\$		

7. Appropriation du surplus non affecté

2013-07-234

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu qu'une somme de 19 364 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une somme de 7 134 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissements.

8. Emprunt au fonds de roulement

2013-07-235

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'effectuer un emprunt au fonds de roulement pour la somme de 11 000 \$ pour un terme de cinq (5) ans.

9. Adoption d'un règlement d'emprunt concernant des travaux d'aqueduc et d'égout, route 132 Ouest

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

10. Adoption d'un règlement d'emprunt concernant la réfection de la Promenade de l'Anse-aux-Coques

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION

11. Vente de différents lots - route 132 Est

2013-07-236

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les lots suivants se trouvant sur la route 132 Est soient vendus aux personnes désignées et aux montants désignés :

Lot	Vendu à	Montant
1. 3 464 231	Madame Nicole Desgagnés	225,95 \$
2. 3 464 220	Monsieur Raymond Marcil	225,00 \$
3. 3 464 221	Monsieur Jean-Guy Gaudreault Madame Gervaise Simard	1 005,00 \$
4. 3 464 158	Monsieur Carol Côté Madame Lise Labrosse	2 128,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Les contrats sont aux frais des acheteurs et seront préparés par les notaires désignés par ceux-ci. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce les contrats à cet effet.

12. Adoption du tableau de bord de développement rural durable de la municipalité de Sainte-Luce

2013-07-237

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter le tableau de bord de développement rural de la municipalité de Sainte-Luce pour l'année 2012.

13. Adoption du règlement R-2013-183

2013-07-238

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-2010-128 POUR SOULIGNER LA NAISSANCE D'UN ENFANT

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement R-2010-128;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 3 juin 2013 par le conseiller Fidèle Tremblay;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3 du règlement R-2010-128 est modifié pour dorénavant se lire comme suit : « Une somme de 75 \$ sera versée par la municipalité de Sainte-Luce, au nom de l'enfant, dans un compte d'épargne. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

14. Vente du 31, rue St-Alphonse

2013-07-239

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'accepter l'offre d'achat présentée par monsieur David Michaud et monsieur Jason Dupont pour le 31, rue St-Alphonse à Sainte-Luce. Les membres du conseil acceptent de vendre cet immeuble pour la somme de 61 500 \$ avant taxes. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

15. Demande d'appui par résolution pour utilisation des chemins publics

2013-07-240

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'autoriser l'organisation (Le Tour de la relève internationale de Rimouski) à utiliser différents chemins de la municipalité de Sainte-Luce entre le 31 juillet et le 3 août 2013 pour cet événement cycliste.

TABLEAU DE BORD DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

MUNICIPALITÉ : **Sainte-Luce**

MRC : **Mitis**

ANNÉE : **2012**

CAPITAUX/RESSOURCES

ID :
 1996 4,6
 2001 2,88 % de variation 96/01: -37%
 2006 1,48 % de variation 01/06: -48%
 2011 1,48 % de variation 06/11: 0%

POPULATION
 1996 2840
 2001 2822 % de variation 96/01: 0%
 2006 2834 % de variation 01/06: 4%
 2011 2851 % de variation 06/11: -3%

Population selon le décret (année en cours) : 2840

JEUNES (1996):	845 (2001):	875 (2006):	1105 (2011):	1005
ÂGÉE (1996):	330 (2001):	345 (2006):	425 (2011):	510

TAUX D'ACTIVITÉ :
 1996 83%
 2001 85% % de variation 96/01: 3%
 2006 82% % de variation 01/06: -5%
 2011 82% % de variation 06/11: 0%

SERVICE ÉCOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE : (O/N) Oui # prim.: 167 # sec.: 37
 Variation du nombre d'élèves (1: positif, 0: similaire, -1 diminution): -1

SERVICE DE GARDE POUR LA PETITE ENFANCE : (O/N) Oui
 SERVICE DE GARDERIE SCOLAIRE : (O/N) Oui
 RÉSIDENCES PERSONNES ÂGÉES : (O/N) Oui
 LOGEMENTS SOCIAUX : (O/N) Oui
 LOGEMENT OU MAISONS À LOUER OU VENDRE : (O/N) Oui
 SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE : (O/N) Oui
 SERVICE DE TÉLÉPHONIE CELL. : (O/N) Oui
 SERVICES BANCAIRES : (O/N) Oui
 TERRAINS RÉSIDENTIELS VACANTS : (O/N) Oui
 RÉSEAUX AQUÉDUCIERS/GOUTS : (O/N) Oui
 COLLECTE SÉLECTIVE À 3 VOIES : (O/N) Non

5 / 8
1 / 3
11 / 13
17 / 24

MOBILISATION et GOUVERNANCE

Postes vacants au conseil municipal : 0
 Organismes bénévoles dans la municipalité : 17
 Variation du nombre d'organismes (1: pos., 0: égal, -1 dim.): 1

Comité ou structure locale de dév. : Oui
 Élus membres de ce comité : Oui
 Tables de concertation dans la municipalité : Oui
 Stratégie ou plan dévelop. Pour municipalité : Oui
 Mesure incitative au Conseil municipal : Non

Nombre de jeune(s) : 0 Nombre de femme(s) : 1
 Activité de reconnaissance bénévole : Oui **8 / 9**

Organismes impliqués au pacte rural : 1
 Activités de formation prévues au plan de travail : Oui

Participants de la municipalité : 2
 Aux activités de formation : 0
 Activités de diffusion d'info sur le pacte : 0

Participation municipale à des projets du pacte avec appui financier : 6
 avec appui technique ou services : 8
 Variation du nombre de projet (1: pos., 0: égal, -1 dim.): 1 **4 / 5**

Part du milieu dans le financement des projets soutenus dans la municipalité par le pacte : 25% **12 / 14**

CAPACITÉS et ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Projets et actions dans la municipalité : 14

Accueil de nouvelles populations : 1 Agriculture et terroir : 0 Animation du milieu : 0
 Appartenance et hérité locale : 0 Communauté amérindienne et anglo. : 0
 Culture et patrimoine : 1 Développement économique : 0 Développement local : 0
 Éducation : 0 Enviro + paysage + ress. Naturelles : 0 Famille : 1 Logement : 0
 Habitation intergénérationnel : 0 Jeunes : 1 Loisir et sport : 3 TIC : 0
 Santé : 0 Services de proximité : 0 Services sociaux et communautaires : 3
 Tourisme : 4 Transport : 0
 Projets des plusieurs secteurs : (O/N) Oui

Emplois maintenus ou créés par les actions et les projets : (N) 3
 Variation du nombre d'emplois (1: pos., 0: égal, -1 dim.): 0

Valeur de l'évaluation uniformisée dans la municipalité : 237 033 290 \$

2010 Totale:	230 199 710 \$ Indus. et comm.	11 273 100 \$ Institut.	2 756 100 \$ Agricole	10 820 800 \$ Résiden.	136 046 500 \$
2011 Totale:	232 280 240 \$ Indus. et comm.	12 052 700 \$ Institut.	2 576 100 \$ Agricole	10 052 800 \$ Résiden.	138 208 200 \$
2012 Totale:	237 033 290 \$ Indus. et comm.	12 061 100 \$ Institut.	2 576 100 \$ Agricole	10 647 100 \$ Résiden.	141 364 400 \$

Valeur totale (variation 10/11): 1% et 2011/2012 en %: 2%
 Valeur moyenne résidence (variation 10/11): 2% et 2011/2012 en %: 2%

Permis émis pour des constructions neuves : 4 Variation du nombre de permis de construction (1: pos., 0: égal, -1 dim.): -1
 Permis émis pour rénovation bâtiment existant : 145 Variation du nombre de permis de rénovation (1: pos., 0: égal, -1 dim.): 1

Création de nouvelles entreprises : Oui
 Expansion d'entreprises existantes : Non
 Fermetures d'entreprises : Oui **11 / 15**

3 / 4

BIEN-ÊTRE et RÉSILIENCE

22 / 25

Activités culturelles organisées dans la municipalité : (N) 5 Existence d'une bibliothèque dans la municip. : Oui Abonnés : 654 Ratio sur la population : 23%
 Existence politique familiale dans la municip. : Oui Existence politique d'accueil dans la municip. : Oui Variation du nombre d'abonnés (1: pos., 0: égal, -1 dim.): 1
 Activités sportives organisées dans la municipalité : 2 Livres empruntés : 5498

Existence d'une entente intermunicipale pour accès infrastructures : Oui Entente scolaire pour accès infrastructures ou équipements : Oui **6 / 6**
 Existence lieux publics dans la municipalité - Parc aménagé : 6 Bar : 3 Restaurant : 5

Existence de services de proximité dans la municipalité - Dépanneur : 1 Station-service : 3 Services financiers R/D : 2
 Popotte roulante : 1 Service postal : 2 Lieu de culte : 2

Budget municipal (Dépenses) : Total : 3 272 747 \$ Loisirs et Cultures : 11,37% Transport/voirie : 7,27% Transport collectif : 0,83%

Nouveaux arrivants cette année dans la municipalité : 40
 Personnes qui ont quitté cette année la municipalité : 0
 Existence de réserves de ressources naturelles dans la municipalité : Non Existence d'autres protégées : Non **11 / 11**
 Existence d'espaces disponibles pour construction résidentielle : Oui
 Existence exercice de vision du territoire de la municipalité : Oui
 Existence d'actions de mise en valeur du patrimoine de la municipalité : Non Responsable de la sécurité civile désigné : Oui **5 / 8**
 Existence plan de sécurité civile avec mesures d'urgence : Oui Mise à jour de ce plan au cours des 12 derniers mois : Oui



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-07-241

16. Demande d'autorisation pour la tenue d'un pont payant

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce à tenir un pont payant sur la route du Fleuve le samedi 20 juillet 2013 et si la météo est pluvieuse cette journée, l'activité se tiendra le dimanche 21 juillet 2013.

2013-07-242

17. Traçage de lignes (soumissions)

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'octroyer le contrat de traçage de lignes pour l'année 2013 à la compagnie *Dura-lignes* au montant de 8 013 \$.

2013-07-243

18. Résolution pour le MDDEFP (route 132 Ouest)

CONSIDÉRANT QU'un projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de construction d'une conduite d'égout sanitaire est prévu en bordure de la route 132 Ouest entre les numéros civiques 199 et 229, soit sur une longueur d'environ 500 mètres;

CONSIDÉRANT QU'une demande en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin qu'un certificat d'autorisation soit délivré;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la municipalité de Sainte-Luce doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de la loi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu

QUE la municipalité de Sainte-Luce présente une demande de certificat d'autorisation en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE la firme *Dessau* soit mandatée pour préparer et présenter, pour et au nom de la municipalité, la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE la municipalité de Sainte-Luce s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement.

19. Résolution pour le MDDEFP (ruisseau de la Tannerie)

CONSIDÉRANT QU'un projet de reconstruction d'une canalisation est prévu dans le ruisseau de la Tannerie, soit sur une longueur d'environ 63 mètres;

2013-07-244



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QU'une demande en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin qu'un certificat d'autorisation soit délivré;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la municipalité de Sainte-Luce doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de la loi;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu

QUE la municipalité de Sainte-Luce présente une demande d'un certificat d'autorisation en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE monsieur Marc-Denis Rioux, ingénieur junior de la MRC de La Mitis, soit mandaté pour préparer et présenter, pour et au nom de la municipalité, la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE la municipalité de Sainte-Luce s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement.

20. Vente d'une partie du lot 3 464 669

2013-07-245

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce les documents visant l'acquisition d'une partie du lot 3 464 669. Celui-ci est également autorisé à discuter avec le ministère des Transports du Québec des conditions d'acquisition de cette partie du lot 3 464 669 ayant une superficie de 16,6 mètres carrés. Pour ce qui est de la signature du contrat de vente au ministère des Transports du Québec, le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce ledit contrat.

21. Soumissions égout domestique – rue St-Viateur

2013-07-246

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue St-Viateur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour ce projet a eu lieu le 3 juillet 2013 au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions est le suivant :

- | | |
|---|---------------|
| 1. Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée | 221 405,32 \$ |
| 2. Yvon Lachance et Fils inc. | 246 320,14 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Les montants ci-haut mentionnés incluent les taxes.

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été faite par monsieur Frédéric McSween, ingénieur chargé du projet de la firme BPR ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci recommande à la municipalité d'accorder le contrat à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée* au montant de 221 405,32 \$, étant la soumission la plus basse conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accorder le contrat de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue St-Viateur à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée* au montant de 221 405,32 \$, le tout conditionnellement à la réception d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

DIVERS

22. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault fait état de la correspondance courante.

23. Affaires nouvelles

23.1 Demande pour un panneau stop

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

23.2 Décision de l'autorité des marchés financiers concernant Dessau

CONSIDÉRANT QUE l'autorité des marchés financiers a refusé le 20 juin 2013 de délivrer à la firme *Dessau inc.* une autorisation pour une entreprise qui souhaite conclure un contrat ou sous-contrat public;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Dessau* a déjà un mandat en voie de réalisation avec la municipalité de Sainte-Luce concernant les travaux d'égout et d'aqueduc sur la route 132 Ouest, au niveau du génie civil;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est fort avancé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce n'a pas les ressources nécessaires pour déterminer s'il est souhaitable de continuer ou non le mandat en cours avec la firme *Dessau*;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de laisser le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de déterminer si la firme *Dessau* peut ou non continuer son mandat avec la municipalité de Sainte-Luce.

2013-07-247



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-07-248

23.3 3^e route signalisée dans le Bas-St-Laurent

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de verser la somme de 295 \$ au Centre de mise en valeur des opérations Dignité-projet route pour le développement pour une 3^e route touristique signalisée dans le Bas-St-Laurent.

24. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Fermeture du Centre de tri
2. Traçage de lignes sur la chaussée
3. Sécurité des cyclistes

25. Fermeture de la séance

2013-07-249

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier